

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 8 novembre 2024

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 8 novembre 2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 novembre 2024

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**Décision Modificative 2024 - Budget principal, Centre Maternel Porchefontaine (CMP)
et Maison de l'Enfance Yvelines (MEY)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L3212-1, L3312-1 à L3312-7, R3312-1 et R3312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des collectivités territoriales uniques, des métropoles et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 18 novembre 2022 n° 2022-CD-1-7248.1 relative à la clôture du budget annexe de l'IFSY,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 30 juin 2023 n° 2023-CD-1-7453.1 relative au compte de gestion et compte administratif 2022 du budget annexe de l'IFSY,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2023 n° 2023-CD-1-7764.1 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu les délibérations du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2023 n° 2023-CD-1-7765.1 et du 22 novembre 2024 n° 2024-CD-1-8149.1 relatives à l'adoption et aux modifications du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7691.1 en date du 15 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget principal, et des budgets annexes Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et Maison de l'Enfance Yvelines (MEY)

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2024-CD-1-7945.1 en date du 21 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024 du budget principal, et des budgets annexes Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et Maison de l'Enfance Yvelines (MEY)

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2024-CD-1-8132.1 en date du 18 octobre 2024 adoptant la décision modificative n°1 2024 du budget principal,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte la décision modificative n°2 2024 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à 23 576 046,00 € en fonctionnement et à 23 682 401,00 € en investissement, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Adopte la décision modificative n°1 2024 des budgets annexes CMP et MEY tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêtés en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement
Centre Maternel Porchefontaine	-13 150,00 €	-3 000,00 €
Maison de l'Enfance Yvelines	496 500,00 €	-6 700,00 €

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 22 novembre 2024**Décision Modificative 2024 - Budget principal, Centre Maternel Porchefontaine (CMP)
et Maison de l'Enfance Yvelines (MEY)**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire :

Votent POUR (42) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Cédric Pemba-Marine, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Myriam Aourir à Raphaël NIVOIT, Philippe Benassaya à Grégory Garestier, Sonia Brau à Joséphine Kollmannsberger, Nicole Bristol à Marie-Hélène Aubert, Julien Chambon à Laurent Brosse, Nicolas Dainville à Lorrain Merckaert, Olivier De la Faire à Olivier Lebrun, Karl Olive à Pierre Fond, Nathalie Pereira à Cécile Dumoulin, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges.

Date de mise en ligne : 25 novembre 2024

Transmission préfecture le : 25 novembre 2024

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20241122-lmc1154131-BF-1-1

Du : 25 novembre 2024

Délibération exécutoire le : 25 novembre 2024